

RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2026

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2011
«RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES»
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GODEFROI

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Godefroi peut modifier le contenu de son Règlement de construction afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026;

ATTENDU QU'un projet de Règlement a été déposé lors d'une séance ordinaire ou du conseil tenue le 7 avril 2026 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

La population et les organismes de la municipalité de Saint-Godefroi seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 28 avril 2026 à compter de 18h à la salle Eugène Anglehart, au 109C, Route 132, Saint-Godefroi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par XX et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'adopter le présent Projet de Règlement numéro 293-2026 modifiant le Règlement numéro 205-2011 Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Saint-Godefroi soit adopté lequel décrète ce qui suit :

Article 1

Le libellé de l'article 10 « Demande adressée à l'inspecteur » du Règlement sur les dérogations mineures (Règlement numéro 205-2011) de la municipalité de Saint-Godefroi, est modifié afin de remplacer le frais demandé de cent dollars (100,00\$) par deux cents dollars (200,00\$).

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Godefroi, ce XX jour de XX 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Genade Grenier
Maire

Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : Le 7 avril 2026
Dépôt du projet de règlement : Le 7 avril 2026
Adoption du règlement : Le 2026
Publication : Le 2026